

Depuis plusieurs années, l'appui aux collectivités locales et à la décentralisation fait partie au Sénégal des priorités d'intervention de l'Agence Française de Développement (AFD). Sur une dizaine d'années, l'engagement de l'AFD en faveur des collectivités locales et de la décentralisation représente un montant total de 45,8 millions d'euros (30,2 Mds de F CFA).

Les initiatives financées par l'AFD s'inscrivent en appui à la volonté politique de l'Etat d'œuvrer au développement des services de base et à la lutte contre la pauvreté par la densification des infrastructures et équipements des collectivités locales, au renforcement de leurs capacités, notamment de maîtrise d'ouvrage, et à la promotion d'une gouvernance locale plus proche des populations en termes de consultation et de responsabilité.

L'AFD participe à hauteur de 15 millions d'euros (10 Mds de F CFA), aux côtés de l'Etat du Sénégal et de la Banque Mondiale, au **Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités Locales (PRECOL)**. Ce projet vise à permettre aux communes urbaines du Sénégal de financer leurs investissements socio-économiques prioritaires et de renforcer leurs capacités. Il porte une dimension nouvelle au Sénégal, celle de l'intercommunalité avec un soutien à deux Communautés d'Agglomération (Dakar et Rufisque).

Le PRECOL a pris la suite du **Programme d'appui aux communes (PAC)**, appuyé également par l'AFD (7,6 millions d'euros – 5 Mds de F CFA), qui s'est déroulé de 1998 à 2004.

Ces projets, PAC et PRECOL, ont renforcé la dynamique de décentralisation en impliquant les municipalités dans le choix des investissements et en les associant à leur financement. Alors que les relations étaient essentiellement des rapports de tutelle, ils ont instauré une démarche contractuelle entre les niveaux local et central, à travers la mise en place des contrats de ville. Ils ont initié un processus de prise en charge financière par les communes (via l'emprunt et l'autofinancement) de leurs investissements qu'ils contribuent à mettre à niveau.

Par un financement direct, sous la forme d'un prêt sans garantie de l'Etat d'un montant de 10 millions d'euros (6,6 Mds de F CFA), un des tous premiers concours de ce type en faveur d'une capitale d'Afrique de l'Ouest, l'AFD a consenti en juillet 2008 à la **ville de Dakar** des ressources budgétaires additionnelles à la plus grande agglomération du Sénégal qui compte plus d'un million d'habitants. Affecté à la réalisation d'un programme d'éclairage public et au renforcement des capacités techniques et financières des équipes municipales, ce financement ouvre le champ d'un partenariat durable entre la Ville de Dakar et l'AFD, formalisé le 11 décembre 2007 par un accord-cadre portant sur l'amélioration de la gestion municipale.

L'aide de l'AFD s'applique également au milieu rural et au bénéfice des communautés rurales. Elle contribue à la politique d'aménagement du territoire, de gestion du développement local et de renforcement de la décentralisation en faveur des zones rurales.

Avec des projets comme le **Programme d'Appui aux Communautés Rurales de la Vallée du fleuve Sénégal (PACR)**, qui bénéficie d'une subvention de l'AFD à hauteur de 7 millions d'euros (4,6 Mds de F CFA) et le **projet d'Appui au Développement Local et à la Décentralisation dans les régions de Tambacounda et Kolda (ADDEL)** d'un montant de 6,2 millions d'euros (4 Mds de F CFA), l'AFD s'inscrit de façon claire dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, qui repose en bonne part sur un transfert accru de compétences et de ressources aux collectivités locales.

Les effets économiques attendus de tous ces programmes en faveur des communautés rurales, communes urbaines et communautés d'agglomération sont nombreux : génération directe de revenus et d'emplois (haute intensité de main d'œuvre) au travers des contrats de travaux et d'ingénierie (entreprises, bureaux d'études et consultants...), amélioration de la productivité urbaine et de la compétitivité des entreprises grâce à l'amélioration des infrastructures et équipements des communes (gares routières, marchés, voiries...), optimisation de l'aménagement urbain, désengorgement de l'agglomération de Dakar qui souffre de permanents bouchons routiers...

De manière durable, ces projets contribuent à la consolidation de la commande publique locale et à la naissance d'un marché des collectivités locales dans leur mission de financement de projets publics.

Par le développement de l'accès aux services de base, ces actions, s'appuyant sur un cadre de gestion environnementale et sociale, participent à l'amélioration du cadre et des conditions de vie et de travail des populations dans les zones urbaines et rurales.

2 2  
2